

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

de la quatre cent huitième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 11 JUIN 2018

Procès-verbal de la quatre cent huitième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
BRIAND, Louise Professeure – Département des sciences sociales	X	
B. DE GROSBOIS, Sylvie Vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche		X*
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues		X*
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique		X*
DELLA FAILLE, Dimitri Professeur au Département des sciences sociales	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GODMAIRE, Diane Membre socio-économique	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
MERLEAU, Michel Membre socio-économique	X	
MISSAOUI, Rokia Professeure – Département d'informatique & d'ingénierie		X*
OLINGA MEBADA, Joël Éric Étudiant	X	
RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X (conf. téléphonique)	
VILLENEUVE, Samantha Étudiante	X (arrive à 16 h 40)	
VACANT Membre socio-économique		

<u>OBSERVATEUR ET OBSERVATRICES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
--	-----------------------	----------------------

GIROUX, Jacques Directeur général de la Fondation de l'UQO	X	
LAPOINTE, Geneviève Agente de recherche – Décanat des études		X*
ROCHEFORT, Odette Technicienne – École multidisciplinaire de l'image	X	
<u>SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :</u>		
ROY, André J.	X	
<u>ATTACHÉE D'ASSEMBLÉE :</u>		
AUGER, Mireille Attachée d'administration	X	
<u>INVITÉS :</u>		
FOREST, Philippe Coordonnateur de l'AGE-CEUL	X	(visioconférence - point 5.1)
GINGRAS, Olivier Conseiller à la vie étudiante Services aux étudiants Campus Saint-Jérôme	X	(visioconférence - point 5.1)
LEGAULT, Lise Directrice du Service des finances	X	(points 6.1 à 6.4)
LEPAGE, Mario Doyen de la gestion académique	X	(point 8.15)
NDENGOYINGOMA, Assumpta Directrice du Département des sciences infirmières	X	(point 8.15)

*Absence motivée.

La présidente, madame Diane Godmaire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 31.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Les membres conviennent unanimement en séance de retirer le point 7.5 (*Restructuration du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche*) et de traiter le point 8.15 (*Création d'un nouveau secteur disciplinaire et critères d'embauche de ce secteur*) au point 8.1.

Ainsi, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle
- 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1. Quatre cent sixième (19 février 2018) réunion
 - 3.1.1. Approbation
 - 3.1.2. Affaires en découlant
 - 3.2. Quatre cent septième (12 mars 2018) réunion (extraordinaire)
 - 3.2.1. Approbation
 - 3.2.2. Affaires en découlant
- 4.- Entérinement des décisions de la :
 - 4.1. Quatre cent onzième (12 février 2018) réunion du comité exécutif
 - 4.2. Quatre cent douzième (12 mars 2018) réunion du comité exécutif (extraordinaire)
- 5.- Affaires générales et corporatives
 - 5.1. *Plan stratégique 2016-2020 – État d'avancement du projet « Offrir un lieu stimulant et une expérience unique et enrichissante de vie étudiante »*
- 6.- Affaires administratives et financières
 - 6.1. Adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2018-2019
 - 6.2. Adoption du plan des effectifs pour l'année 2018-2019
 - 6.3. Adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais et adoption de la liste des projets en immobilisations à réaliser pour l'exercice financier 2018-2019
 - 6.4. Approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019
 - 6.5. Octroi d'un contrat de services sur demande pour l'entretien, la réparation et la construction des systèmes mécaniques des immeubles de l'Université du Québec en Outaouais
- 7.- Affaires générales et corporatives (suite)
 - 7.1. Information de la présidente

- 7.2 Information du recteur
- 7.3 Entérinement du choix du récipiendaire – prix « Employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2018 (**à huis clos**)
- 7.4 Octroi du titre de « membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais
- 7.5 Restructuration du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche
Point retiré
- 7.6 *Politique sur la santé et la sécurité dans les laboratoires*
- 8.- Affaires académiques
 - 8.1 Émission des attestations d'études – programmes courts de premier et de deuxième cycles
 - 8.2 Projet de création d'une majeure en informatique
 - 8.3 Suspension des admissions à la concentration en système d'information de gestion du baccalauréat en administration
 - 8.4 Ouverture des admissions au statut d'auditeurs au campus de Saint-Jérôme
 - 8.5 Ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en gestion de projet au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie
 - 8.6 Suspension des admissions aux programmes de deuxième cycle en gestion de projet au campus de Saint-Jérôme
 - 8.7 Dérogation à la limite minimale de 15 % en frais indirects dans le cadre de la Convention de partenariat institutionnel pour la réalisation d'un référentiel relatif à l'accessibilité de l'information pour les personnes ayant des compétences réduites en littératie
 - 8.8 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie
 - 8.9 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences administratives
 - 8.10 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences administratives
 - 8.11 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences infirmières
 - 8.12 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences naturelles
 - 8.13 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences sociales
 - 8.14 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences sociales
 - 8.15 Création d'un nouveau secteur disciplinaire et critères d'embauche de ce secteur
- 9.- Nominations
 - 9.1 Élection à la présidence du conseil d'administration de l'UQO
 - 9.2 Nomination de représentants de l'UQO aux conseils d'administration du CISSS de l'Outaouais et du CISSS des Laurentides

- 10.- Période d'information et questions
- 11.- Dépôt de documents
 - 11.1 Correspondance de la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
 - 11.1 Correspondance de la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
 - 11.1.1 Soutien à l'intégration des personnes en situation de handicap
 - 11.1.2 Aide financière accordée pour le projet de Pôle régional en enseignement supérieur pour la région de l'Outaouais
 - 11.2 Réponse du ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette, concernant le projet de loi 130
 - 11.3 Calendrier des réunions des organismes statutaires 2018-2019
- 12.- Lettre d'entente avec l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais (à huis clos)
- 13.- Prochaine réunion (18 juin 2018)
- 14.- Clôture de la séance

2.- Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts ou en conflit de rôle à l'égard des points à traiter.

3.- Procès-verbaux :

3.1. Quatre cent sixième (19 février 2018) réunion

3.1.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent sixième (19 février 2018) réunion, et ce, sans modifications.

3.1.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent sixième (19 février 2018) réunion, les suites régulières ont été données, et plus particulièrement en ce qui concerne :

Point 5.1 – Information de la présidente (p. CA-6) : le recteur indique qu'un comité a été formé pour analyser la demande reçue de la part de l'assemblée départementale de psychoéducation et de psychologie concernant la reconnaissance de territoires ancestraux de la nation algonquine.

Point 6.3 - Adjudication du contrat de sécurité pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault (p. CA-12) : le vice-recteur à l'administration et aux ressources confirme que les montants qui seraient alloués advenant la reconduction du contrat pour ces deux périodes additionnelles d'un an, soit pour les années 2021-2022 et 2022-2023, ont été ajoutés à la résolution 406-CA-6176.

3.2 Quatre cent septième (12 mars 2018) réunion

3.2.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent septième (12 mars 2018) réunion, et ce, sans modifications.

3.2.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent septième (12 mars 2018) réunion, les suites régulières ont été données.

4.- Entérinement des décisions de la :

4.1 Quatre cent onzième (12 février 2018) réunion du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent onzième (12 février 2018) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

4.2 Quatre cent douzième (12 mars 2018) réunion du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent douzième (12 mars 2018) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

5.- Affaires générales et corporatives

5.1 Plan stratégique 2016-2020 - État d'avancement du projet « Offrir un lieu stimulant et une expérience unique et enrichissante de vie étudiante »

Monsieur Olivier Gingras, conseiller à la vie étudiante aux Services aux étudiants du Campus Saint-Jérôme, et Philippe Forest, coordonnateur de l'AGE-CEUL, sont présents pour le traitement de ce point.

Le projet vise à aménager un café-bar, *L'antithèse*, dans le but d'offrir un lieu stimulant où les étudiants peuvent se ressembler et créer des liens entre eux. Cela permettra également de développer le sentiment d'appartenance envers le campus de l'UQO à Saint-Jérôme et de répondre à la demande grandissante des étudiants en matière d'activités et de vie étudiante.

Une structure administrative sous forme de coopérative sera élaborée, et l'on développera une programmation sociale, culturelle et liée à l'employabilité répondant aux besoins des étudiants. L'objectif à plus long terme vise de plus à développer le sport récréatif et de compétition à Saint-Jérôme et à définir la vision de développement de la vie étudiante pour l'arrivée possible d'un nouveau campus.

L'inauguration du café-bar est prévu pour l'automne 2018.

La suggestion d'inclure certains jeux sportifs virtuels est émise en séance et de chaleureuses félicitations sont adressées aux responsables de ce projet pour lequel on souhaite que la pérennité soit assurée par les futures générations d'étudiants.

Messieurs Gingras et Forest quittent la séance.

6.- Affaires administratives et financières

Madame Lise Legault, directrice du Service des finances, sera présente pour le traitement des points 6.1 à 6.4.

6.1 Adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2018-2019

I OBLIGATIONS

Annuellement, en avril, l'Université du Québec en Outaouais (UQO) doit transmettre son budget initial approuvé par le conseil d'administration à l'Université du Québec (UQ), afin de permettre l'adoption du budget consolidé de l'UQ par l'assemblée des gouverneurs, conformément à l'article 2 e) du *Règlement général 4 de l'UQ*.

Par ailleurs, le paragraphe 8 de l'article 98 du *Règlement général de l'UQO* qui décrit les pouvoirs particuliers du comité exécutif prévoit que celui-ci transmette un avis au recteur concernant le projet de budget annuel.

II TABLEAU SOMMAIRE

Le comité du budget propose un budget déficitaire de 1 529,9 M\$ pour l'année 2018-2019. Malgré l'envergure du déficit proposé, la direction vise toujours l'atteinte de l'équilibre budgétaire en fin d'année. Une revue périodique de la situation financière sera faite par la direction. Toute opportunité susceptible d'améliorer la situation financière de l'Université sera étudiée attentivement et un nouveau budget révisé sera présenté au conseil d'administration en décembre pour adoption.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget proposé pour l'année 2018-2019 ainsi que les données comparatives afférentes :

	Budget révisé 2017-2018 (redressé) (\$=000)	Budget proposé 2018-2019 (\$=000)	Écart (\$=000)
Produits	86 055,8 \$	86 552,3 \$	496,5 \$
Charges	86 784,2	88 082,2	1 298,0
Excédent des charges par rapport aux produits	(728,4 \$)	(1 529,9 \$)	(801,5 \$)

III FAITS SAILLANTS

En plus des orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration (annexe 4), plusieurs paramètres ont été pris en compte dans l'élaboration de ce budget :

1. Contexte budgétaire

Dans le cadre de la préparation budgétaire, il est apparu évident que malgré le financement des coûts de système annoncé au budget provincial, les produits de l'année n'étaient pas suffisants pour couvrir les charges de la base budgétaire. On entend par base budgétaire, le coût de la masse salariale du plan des effectifs, des chargés de cours, des budgets institutionnels ainsi que les budgets récurrents alloués au budget initial 2017-2018. Il est à noter que ces budgets avaient fait l'objet de compressions importantes, afin de pallier aux compressions majeures auxquelles le réseau a été confronté au cours des dernières années et particulièrement pour assumer le manque à gagner attribuable à la réduction de l'effectif étudiant de l'année 2017-2018.

Cette situation s'explique de la façon suivante. Tout d'abord, selon les données disponibles au moment de la préparation du budget, l'UQO anticipe une nouvelle diminution de l'effectif étudiant.

Ainsi, le comité du budget ne disposait pas d'une marge de manœuvre suffisante pour traiter l'ensemble des demandes formulées.

Le comité du budget a choisi de maintenir le budget des centres d'aide en français, d'accroître les budgets des bourses d'admissions, du recrutement et de la coordination de stages.

2. Règles budgétaires

Au moment de l'élaboration du budget, les Règles budgétaires 2018-2019 ne sont pas encore connues. Cependant, selon les informations obtenues par le Siège social de l'Université du Québec (UQ), le Ministère couvrira partiellement les coûts de système relatifs aux hausses de l'effectif étudiant ainsi que ceux de l'indexation des subventions reliée essentiellement à la PSG, selon sa méthode de calcul. Le siège social a évalué cette indexation à 1,25 %. Par ailleurs, le gouvernement annonce des crédits de fonctionnement additionnels pour l'implantation d'une nouvelle formule de financement pour les universités. Cette formule n'est pas encore finalisée. Ainsi, le siège social n'est pas en mesure d'évaluer la portion qui pourrait être allouée aux établissements. Toutefois, le MEES a garanti aux établissements qui seraient perdant avec l'application de la nouvelle formule, un financement pour l'année 2018-2019 équivalent à celui qu'ils auraient obtenu avec l'ancienne formule.

3. Effectif étudiant

L'effectif étudiant prévu pour 2018-2019 est de 4 881 EEETP (effectif étudiant en équivalence au temps plein). Cela représente une réduction de 3,50 % de l'effectif étudiant comparativement à l'effectif étudiant réel prévu pour 2017-2018 (5 058 EEETP). Si on le compare à l'effectif étudiant prévu au budget révisé 2017-2018 (5 027 EEETP), on obtient plutôt une diminution estimée à 2,90 %. Une diminution de 2,80 % est anticipée au campus de Saint-Jérôme alors qu'une réduction de 3,89 % est prévue aux campus de Gatineau. La notion de lissage a été appliquée pour le calcul de la subvention provenant du Ministère puisque l'effectif étudiant est en diminution. Le lissage permet d'atténuer l'impact d'une baisse de l'effectif étudiant, le cas échéant.

4. Subvention

La variation de la subvention est principalement attribuable à l'indexation évaluée à 1,25 % par le siège social et à de nouvelles enveloppes annoncées.

Par ailleurs, l'indexation pour les coûts de système, prévue dans l'allocation 2018-2019, est de l'ordre de 673 950 \$ et elle est inférieure au coût de la hausse de la masse salariale, en vertu de la « *Politique salariale du Gouvernement (PSG)* ».

5. Produits

Les produits sont en hausse de 496 500 \$. Cette hausse est entièrement attribuable à la hausse de la subvention et à l'ajout d'une cotisation étudiante pour la création de la clinique de soins de santé. Malgré la réduction de l'effectif étudiant, l'indexation de la subvention et l'ajout de nouvelles enveloppes procurent une hausse nette des produits. Les autres hausses de produits ne compensent pas les réductions relatives aux quelques ententes de prêts de services venant à terme.

6. Plan des effectifs

Les postes suivants sont abolis au plan des effectifs en 2018-2019 :

- Vice-rectrice ou vice-recteur adjoint (vice-rectorat adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides à Saint-Jérôme);
- Directrice ou directeur (Services universitaires des Laurentides à Saint-Jérôme);
- Secrétaire de direction (vice-rectorat adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides à Saint-Jérôme).

Les postes suivants sont ajoutés au plan des effectifs en 2018-2019 :

- Deux (2) postes de professeures ou professeurs (intégration au plan des effectifs de deux (2) postes non intégrés);
- Vice-rectrice ou vice-recteur (vice-rectorat au campus de Saint-Jérôme);
- Directrice adjointe ou directeur adjoint (vice-rectorat au campus de Saint-Jérôme);
- Assistante administrative ou assistant administratif (vice-rectorat au campus de Saint-Jérôme);
- Directrice ou directeur (Galerie UQO);
- Coordonnatrice ou coordonnateur de stage au Département de psychoéducation et de psychologie à Gatineau (poste à temps partiel, 21 heures/semaine);
- Responsable de laboratoire (Département des sciences infirmières à Saint-Jérôme);
- Agente ou agent de soutien administratif à l'aide financière (Services aux étudiants à Saint-Jérôme) (poste à temps partiel, 28 heures/semaine).

7. Charges

Les charges sont en hausse de 1 298 000 \$ et cette hausse est majoritairement attribuable à la masse salariale qui représente 81,57 % du budget. Les autres charges qui correspondent à 18,43 % du total des charges et qui comportent de nombreux coûts incompressibles ont par ailleurs été augmentées de 215 000 \$. La hausse de la masse salariale se chiffre quant à elle à 1 083 000 \$.

Selon les informations obtenues par le siège social, le Ministère ne reconduirait pas la mesure d'assouplissement qui offrait la possibilité d'affecter un maximum de 45 % du montant total de l'enveloppe du maintien des actifs, excluant le financement du déficit du maintien des actifs, à l'achat de mobilier, d'appareillage, d'outillage et d'équipement capitalisables. Aucune somme n'a été prévue à ce titre dans le budget proposé.

Les annexes suivantes ont été transmises aux membres aux fins de la présente séance, soit :

- Annexe 1 : Prévisions budgétaires 2018-2019 – Sommaire
- Annexe 2 : Charges par centre de responsabilité
- Annexe 3 : Subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur par rapport au budget révisé de l'année 2017-2018
- Annexe 4 : Résolution 404-CA-6148
- Annexe 5 : Résolution 413-CX-1854

L'on précise que l'annexe 2 propose une présentation de l'information budgétaire par centre de responsabilité. Ces informations s'ajoutent à celles de l'annexe 1, qui font état des prévisions budgétaires selon la nature des charges.

Suite à la présentation, le vice-recteur à l'administration et aux ressources, la directrice des finances et le recteur répondent aux questions de clarification et de compréhension, et plus particulièrement en ce qui concerne :

- Le faible risque associé à la reconduction des nouveaux financements, notamment les sommes dédiées à la *Loi visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*;
- La gestion différente des recours légaux, griefs et litiges qui explique la réduction des sommes allouées aux frais légaux;
- L'incompréhension face à l'obligation de devoir adopter annuellement un budget sans connaître les règles budgétaires;
- La réticence éprouvée à l'égard de l'adoption d'un budget qui comprend une restructuration importante du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche;
- L'accueil favorable concernant la création du poste de direction de la Galerie;
- Les inquiétudes exprimées à l'égard du budget alloué aux dépenses et de la réduction de l'effectif étudiant. On souligne qu'il importe de cibler les causes de la baisse de l'effectif étudiant.

Le vote étant demandé, après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 9 – Contre : 1 – Abstention : 1) d'adopter la résolution 408-CA-6188 concernant l'adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2018-2019; laquelle est jointe en appendice.

6.2 Adoption du plan des effectifs pour l'année 2018-2019

Conformément aux discussions tenues lors de l'adoption du budget de fonctionnement 2018-2019, le vice-recteur à l'administration et aux ressources dépose, pour adoption, le plan des effectifs pour l'année 2018-2019 et les modifications apportées à celui-ci.

Compte tenu du contexte budgétaire actuel et des mesures envisagées et sous réserve des dispositions des conventions collectives applicables, le plan des effectifs proposé pourrait se voir réduit par l'attrition de certains postes en cours d'année par suite de vacance définitive auxdits postes, soit notamment par retraite, départ volontaire ou décès.

Postes de professeur :

Suivant la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2018-2019 et l'adoption de la résolution 404-CA-6166 par le conseil d'administration concernant la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2018-2019, le nombre total de postes de professeur est fixé à 261 (annexes 1 et 2).

Postes « Autres catégories de personnel » :

La création de trois (3) postes répartie comme suit :

Au 1^{er} mai 2018 :

1. Création de 0,6 poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur de stage au Département de psychoéducation et de psychologie à Gatineau ;
2. Création d'un (1) poste professionnel de responsable de laboratoire au Département des sciences infirmières à Saint-Jérôme ;
3. Création de 0,8 poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à l'aide financière aux Services aux étudiants à Saint-Jérôme ;

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6189 concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2018-2019; laquelle est jointe en appendice.

6.3 Adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais et adoption de la liste des projets en immobilisations à réaliser pour l'exercice financier 2018-2019

Chaque année, l'Université prépare son budget des investissements en fonction des enveloppes budgétaires consenties par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Le dernier Plan quinquennal des investissements (PQI) approuvé par le Conseil des ministres et transmis aux établissements est celui de 2017-2022.

Le Siège social de l'Université du Québec demande à ce que l'Université approuve le budget du fonds d'investissement. Pour 2018-2019, les montants estimés des enveloppes budgétaires en immobilisations pour l'Université du Québec en Outaouais sont les suivants :

• Enveloppe de réaménagement	426 000 \$
• Enveloppe de rénovation	1 915 000 \$
• Résorption du déficit d'entretien accumulé	<u>593 000 \$</u>
	2 934 000 \$
• Renouvellement du parc mobilier	149 000 \$
• Développement des systèmes d'information	<u>294 000 \$</u>
	<u>3 377 000 \$</u>

Mentionnons que nous n'avons pas obtenu à ce stade-ci une confirmation du MESS quant au maintien pour 2018-2019 de la mesure d'assouplissement permettant, à certaines conditions, l'utilisation d'un maximum de 45 % du montant des allocations normalisées en maintien des actifs pour l'acquisition ou le remplacement de mobilier, d'équipement, de technologies de l'information et des communications et de matériel de soutien aux bibliothèques. Cette mesure permet de financer au PQI des acquisitions d'actifs devant habituellement être financées au fonds de fonctionnement.

Chaque année, plusieurs projets sont proposés et planifiés afin d'assurer le maintien des actifs, le renouvellement du parc mobilier et le développement des systèmes d'information de l'Université.

Pour 2018-2019, les sommes requises du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour la réalisation des projets planifiés en immobilisations sont les suivantes :

• Enveloppe de réaménagement	531 855 \$
• Enveloppe de rénovation	2 037 995 \$
• Résorption du déficit d'entretien	<u>1 158 289 \$</u>
	3 728 139 \$
• Renouvellement du parc mobilier	643 010 \$
• Développement des systèmes d'information	<u>326 308 \$</u>
	<u>4 697 457 \$</u>

Certains travaux peuvent s'ajouter en cours d'année selon la nécessité et l'urgence de procéder. Les documents faisant état du suivi des projets réalisés en 2017-2018 (annexe 1), la liste des projets à réaliser en 2018-2019 (annexe 2), le budget d'investissement 2018-2019 (annexe 3) et le Guide pour la déclaration des budgets d'investissement en maintien des actifs immobiliers (annexe 4) sont joints en annexes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6190 concernant l'adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2018-2019; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6191 concernant l'adoption de la liste des projets financés par le fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2018-2019; laquelle est jointe en appendice.

6.4 Approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019

L'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière* stipule, entre autres, qu'un organisme ne peut conclure un emprunt à moins que le ministre responsable de l'application de la loi qui régit cet organisme ne l'y autorise et que le ministre des Finances n'autorise la nature, les conditions et les modalités de la transaction, à moins de répondre aux conditions d'exclusion prévues au règlement sur les emprunts effectués par un organisme.

Pour l'année 2017-2018, les emprunts temporaires autorisés étaient de 32 M\$. Le solde qui sera utilisé à la fin du mois d'avril 2018 est évalué à 15,9 M\$. Le montant maximum utilisé au cours de l'année financière est de 26,9 M\$. L'écart entre le montant utilisé et le montant autorisé est principalement attribuable à la réception plus tôt que prévu de la dernière tranche de la subvention de démarrage de l'ISFORT et de sommes importantes pour le recomptage des années antérieures.

Le fait que la subvention conditionnelle, la subvention pour « *Placements Universités* » et la subvention de réinvestissement ne sont versées qu'après la fin de l'exercice financier contribue à maintenir les besoins de liquidités de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Les prévisions de recettes ont été retardées par prudence, afin d'assurer à l'UQO de disposer des fonds requis pour ses opérations.

Le Service des finances a préparé un budget de caisse (annexe 1) afin d'évaluer les besoins de liquidités de l'UQO. Il est recommandé d'approuver la demande d'autorisation des emprunts temporaires à un montant de 22 M\$ pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6192 concernant l'approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019; laquelle est jointe en appendice.

Madame Legault quitte la séance.

6.5 Octroi d'un contrat de services sur demande pour l'entretien, la réparation et la construction des systèmes mécaniques des immeubles de l'Université du Québec en Outaouais

L'Université du Québec en Outaouais désire s'adjoindre un entrepreneur pour effectuer les travaux à exécution sur demande d'entretien, réparation et construction des systèmes mécaniques des immeubles de l'Université du Québec en Outaouais.

Conformément à la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université, la division des approvisionnements de l'Université a lancé, le 8 mars 2018, un appel d'offres public sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) en conformité avec les exigences règlementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C -65.1). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'Université du Québec en Outaouais.

L'ouverture des propositions a été faite le 5 avril 2018. Deux (2) entreprises ont déposé des propositions conformes au devis. L'étude des propositions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'Université du Québec en Outaouais. Le document intitulé « Rapport du processus d'appel d'offres » (annexe 1) est joint en annexe. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Cumberland Mechanical Services Ltd. La période du contrat est d'une année, soit du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019 avec la possibilité de reconduire le contrat pour deux (2) périodes additionnelles d'une année, suivant les dispositions du contrat à cet effet.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408 CA-6193 concernant l'octroi d'un contrat de services sur demande pour l'entretien, la réparation et la construction des systèmes mécaniques des immeubles de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

L'on convient que le budget révisé, lequel pourrait être présenté au cours de l'été, sera soumis au conseil d'administration et non au comité exécutif, et ce, malgré la délégation des pouvoirs de la période estivale.

7.- Affaires générales et corporatives (suite)

7.1 Information de la présidente

Modes de rémunération des salaires des cadres supérieurs

La présidente a participé à une conférence téléphonique. Le gouvernement n'adoptera pas de loi, il donnera cependant aux universités un encadrement administratif.

7.2 Information du recteur

Développement des programmes en santé

Le recteur indique que le plan de développement de l'UQO a été déposé et qu'une annonce du MEES est attendue prochainement.

Nouvelle formule de financement des universités

La nouvelle formule de financement des universités s'avèrera très avantageuse pour l'UQO. Une annonce dévoilant les détails de cette formule est également attendue prochainement.

Campus unifié

Il rappelle que le projet de campus unifié de l'UQO figurait notamment dans le plus récent budget du ministre des Finances, Carlos Leitão. En effet, le Plan québécois des infrastructures 2018-2028, dévoilé le 27 mars 2018, prévoit des investissements de plus de 16 milliards de dollars dans l'éducation et l'enseignement supérieur. De ce montant, près de 7 milliards de dollars seront investis dans les infrastructures de l'enseignement supérieur, lesquels permettront en partie de rapatrier sur un seul campus les installations de l'UQO.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources travaille actuellement avec le ministère afin de peaufiner le projet et les départements et services seront consultés quant à la réalisation de ce projet qui permettra de regrouper les étudiants, de créer plus d'espace de recherche, d'encourager l'interdisciplinarité et d'enrichir l'expérience étudiante. Les démarches en vue de l'agrandissement du campus de Saint-Jérôme figurent également parmi les dossiers importants de l'Université.

7.3 Entérinement du choix du récipiendaire – prix « Employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2018 (à huis clos)

Conformément à la *Politique relative aux prix et distinctions*, ci-après nommée la *Politique*, adoptée par le conseil d'administration le 21 juin 2010, l'Université a mis en place, au cours de la présente année, le processus d'attribution du prix « Employé d'honneur », édition 2018.

Conformément à la *Politique*, un comité de sélection a été formé par le vice-recteur à l'administration et aux ressources et se composait, outre celui-ci qui le présidait, des membres suivants :

- M^{me} Maria Arruda, secrétaire de direction au Service des ressources humaines, représentant le personnel de soutien;
- M^{mes} Pierrette Mageau et Ginette Stogaitis, deux retraitées parmi les trois groupes d'emploi admissibles;
- M^{me} Nicole Ross, assistante administrative au Rectorat, représentant le personnel administratif;
- M^{me} Marie-France Therrien, agente de recrutement à la Direction des communications et du recrutement, représentant le personnel professionnel;

M^{me} Sophie Ouellet, du vice-rectorat à l'administration et aux ressources, a agi à titre de secrétaire du comité.

Le lauréat ou la lauréate recevra une plaque afin de souligner l'évènement.

Le conseil d'administration est appelé à approuver la recommandation du comité de sélection par voie de résolution.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6194 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire – prix « Employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2018; laquelle est jointe en appendice (résolution sous embargo jusqu'au 1^{er} juin 2018).

7.4 Octroi du titre de « membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais

Depuis 1988, le conseil d'administration décerne les titres de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais aux membres du personnel enseignant et du personnel non-enseignant qui quittent l'Université pour la retraite le ou avant le 1^{er} juin de chaque année, et à qui celle-ci veut témoigner sa reconnaissance pour leur contribution à la communauté universitaire. À l'annexe 1, on retrouve les privilèges rattachés à ces titres.

Le recteur, sur recommandation des vice-recteurs concernés et du secrétaire général, recommande au conseil d'administration de décerner aux personnes suivantes le titre de :

MEMBRE HONORAIRE :

Marc Legault
Louise Boudreault
Rachel Côté
Jeanne Demers
Lise Lemieux
Richard Primeau
Paquin Hélène
Denis Dubé
Daniel Marengère
Céline Meilleur

L'on convient en séance d'ajouter à la résolution concernant monsieur Denis Dubé, une mention relative à son mandat à titre de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6195 concernant l'octroi du titre de « membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Marc Legault; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6196 concernant l'octroi du titre de « membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Louise Boudreault; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6197 concernant l'octroi du titre de « membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Rachel Côté; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6198 concernant l'octroi du titre de « membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Jeanne Demers; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6199 concernant l'octroi du titre de « membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lise Lemieux; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6200 concernant l'octroi du titre de « membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Richard Primeau; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6201 concernant l'octroi du titre de « membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Hélène Paquin; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6202 concernant l'octroi du titre de « membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Denis Dubé; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6203 concernant l'octroi du titre de « membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Daniel Marengère; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6204 concernant l'octroi du titre de « membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Céline Meilleur;

laquelle est jointe en appendice.

7.5 Restructuration du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche **Point retiré en séance.**

7.6 Politique sur la santé et la sécurité dans les laboratoires

Suite à des discussions au comité de santé, sécurité et prévention qui avait constaté que la *Politique de santé, sécurité et prévention* était muette quant aux aspects de la santé et de la sécurité dans les laboratoires, il a été convenu que la santé et la sécurité dans les laboratoires devraient faire l'objet d'une politique en soi et non pas faire partie intégrante de la *Politique de santé, sécurité et prévention* actuelle.

À cet effet, un sous-comité a été formé afin de rédiger cette politique. Les travaux se sont achevés avec le projet soumis pour consultation auprès des professeurs, des chargés de cours, des techniciens et responsables de laboratoires ainsi que des cadres. La consultation s'est déroulée du 23 février au 23 mars 2018.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner la Politique sur la santé et la sécurité dans les laboratoires telle que proposée en annexe 2.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6205 concernant l'adoption de la *Politique sur la santé et la sécurité dans les laboratoires*; laquelle est jointe en appendice.

8.- Affaires académiques

***Le point 8.15 est traité à ce moment de la réunion.**

La présidente décrète une suspension de la séance, à 18 h 30, pour le repas. Elle confirme la reprise des travaux à 18 h 55.

8.1 Émission des attestations d'études – programmes courts de premier et de deuxième cycles

Conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et de deuxième cycles.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6207 concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de premier et de deuxième cycles; laquelle est jointe en appendice.

8.2 Projet de création d'une majeure en informatique

Le Module d'informatique présente le projet de création d'une majeure en informatique et souhaite offrir une nouvelle occasion de formation à même sa banque de cours du baccalauréat en informatique. Cette majeure donne accès à une formation combinant l'informatique à une mineure d'une autre discipline. Cette formation permet d'élargir sa formation en vue de répondre aux préoccupations grandissantes en matière des besoins numériques et de diversification d'utilisations des technologies de l'information.

La mise en œuvre de ce programme n'entraîne la création d'aucun nouveau cours et repose sur l'offre de cours annuelle du baccalauréat en informatique. Le module souhaite augmenter le nombre d'étudiants dans ses programmes et accroître par le fait même le ratio étudiants/cours-groupes de son secteur.

Lors de sa 350^e réunion tenue le 15 mars 2018, le projet a reçu un avis favorable de la commission des études.

Le recteur indique que les objectifs de ce projet visent notamment les nouveaux étudiants et se veut un programme adapté à l'ère du numérique.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6208 concernant la création d'une majeure en informatique; laquelle est jointe en appendice.

8.3 Suspension des admissions à la concentration en système d'information de gestion du baccalauréat en administration

Depuis plusieurs années, les admissions à la concentration en systèmes d'information de gestion du baccalauréat en administration attirent annuellement de cinq à dix nouveaux étudiants. Les cours sont donc offerts sous forme d'encadrement individuel faute d'un nombre suffisant d'inscrits.

Le conseil de module propose de suspendre les admissions à la concentration en systèmes d'information de gestion du baccalauréat en administration (7127 et 7128).

En date du 2 mars 2018, six (6) demandes d'admission ont été présentées à la concentration en systèmes d'information de gestion du baccalauréat en administration (7127).

Lors de sa 350^e réunion tenue le 15 mars 2018, le projet a reçu un avis favorable de la commission des études.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6209 concernant la suspension des admissions à la concentration en système d'information de gestion du baccalauréat en administration; laquelle est jointe en appendice.

8.4 Ouverture des admissions au statut d'auditeurs au campus de Saint-Jérôme

Ce projet donne suite à un besoin exprimé par la direction des services aux étudiants. Celle-ci souligne les nombreuses demandes qui lui sont régulièrement acheminées par une clientèle désireuse de s'inscrire avec un statut d'auditeur à des cours offerts au campus de Saint-Jérôme.

Rappelons que le *Règlement général 2* de l'Université du Québec relatif aux études de premier cycle stipule au point 72 qu'une personne a le statut d'auditeur « lorsqu'elle s'inscrit à un ou à plusieurs cours sans être admise à un programme et qu'elle n'est pas soumise à l'évaluation. Cette personne doit satisfaire aux conditions d'admission ou aux préalables des cours, le cas échéant, tel que prévu au règlement de l'établissement. Cette personne a droit à une attestation d'inscription ».

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6210 concernant l'ouverture des admissions au statut d'auditeurs au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

8.5 Ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en gestion de projet au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie

Le comité de programme en gestion de projet, compte tenu du plan de déploiement des programmes au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL), désire offrir le programme court de deuxième cycle en gestion de projet au PUPGL.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6211 concernant l'ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en gestion de projet au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie; laquelle est jointe en appendice.

8.6 Suspension des admissions aux programmes de deuxième cycle en gestion de projet au campus de Saint-Jérôme

Compte tenu du faible taux des demandes d'admission au trimestre d'automne 2018 aux programmes de deuxième cycle en gestion de projet au campus de Saint-Jérôme, le comité de programme souhaite que les admissions soient suspendues au trimestre d'automne 2018.

Deux demandes d'admission seulement ont été reçues pour un seul programme soit celui de la maîtrise en gestion de projet, cheminement professionnel, et ce, en date du 23 février 2018.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6212 concernant la suspension des admissions aux programmes de deuxième cycle en gestion de projet au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

8.7 Dérogation à la limite minimale de 15 % en frais indirects dans le cadre de la Convention de partenariat institutionnel pour la réalisation d'un référentiel relatif à l'accessibilité de l'information pour les personnes ayant des compétences réduites en littératie

Madame Julie Ruel, professeure associée, et monsieur André C. Moreau, professeur au département des sciences de l'éducation, et tous deux cotitulaires de la Chaire interdisciplinaire de recherche en littératie et inclusion – CISSS de l'Outaouais (CIRLI), ont obtenu une subvention de Santé publique France pour la réalisation d'un référentiel relatif à l'accessibilité de l'information pour les personnes ayant des compétences réduites en littératie; la Convention de partenariat est présentée à l'annexe 1.

Cette subvention permet une collaboration entre Santé publique France et CIRLI permettant la conception et le déploiement d'un référentiel commun relatif à l'accès à l'information dans une perspective de conception universelle. Le Référentiel est un guide regroupant un ensemble de recommandations utiles pour toutes les personnes qui veulent concevoir et communiquer une information plus accessible et comprise par le plus grand nombre. Il est issu notamment d'une démarche documentaire scientifique, encadrée par les chercheurs de CIRLI.

Ces travaux contribuent à la réalisation des objectifs de CIRLI, tels que définis dans l'Entente de partenariat entre l'UQO et le Pavillon du Parc, maintenant le CISSS de l'Outaouais, lors de l'établissement de CIRLI. Un de ces objectifs est de permettre le développement d'une alliance entre la recherche, les milieux de pratique et les services de la collectivité afin de soutenir ces milieux dans le déploiement de services et d'informations accessibles aux personnes ayant des compétences réduites en littératie. La Convention de partenariat fait écho à cet objectif; elle vient sceller un travail de partenariat qui vise à développer des communautés et des services inclusifs. Elle permet aussi de favoriser le développement de compétences de recherche chez les étudiants universitaires qui assument des tâches d'assistantat, tout en étant formés et sensibilisés à la littératie en contexte d'inclusion.

La Convention de partenariat établit que Santé publique France verse une subvention au montant de 13 500 € à CIRLI. Cependant, Santé publique France autorise un taux de gestion (frais indirects) maximal à 7 % du montant de la subvention. Or, dans sa résolution 366-CA-5521 (annexe 2), adoptée le 10 décembre 2012, le conseil d'administration de l'UQO fixait le taux minimal de perception des frais indirects de recherche à 15 % pour les subventions.

Considérant ce qui précède, il est recommandé qu'une dérogation soit accordée afin que, exceptionnellement, le taux de perception des frais indirects de cette subvention soit fixé à 7 %.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6213 concernant une dérogation à la limite minimale de 15 % en frais indirects dans le cadre de la *Convention de partenariat institutionnel pour la réalisation d'un référentiel relatif à l'accessibilité de l'information*

pour les personnes ayant des compétences réduites en littératie; laquelle est jointe en appendice.

8.8 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la « psychologie », le Département de psychoéducation et de psychologie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Marie-Claude Geoffroy à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « psychologie » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6214 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie (**Marie-Claude Geoffroy**); laquelle est jointe en appendice.

8.9 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences administratives

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine du « droit », le Département des sciences administratives a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives recommande au Conseil d'administration l'embauche de madame Nathalie Blais à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « droit » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6215 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences administratives (**Nathalie Blais**); laquelle est jointe en appendice.

8.10 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences administratives

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la « finance et économie », le Département des sciences administratives a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives recommande au Conseil d'administration l'embauche de monsieur Djerry Charli Tandja Mbianda à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « finance et économie » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6216 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences administratives (**Djerry Charli Tandja Mbianda**); laquelle est jointe en appendice.

8.11 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences infirmières

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de « l'intervention infirmière », le Département des sciences infirmières a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande au Conseil d'administration l'embauche de monsieur Mahmoud Nadar à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « intervention infirmière » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6217 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences infirmières (**Mahmoud Nadar**); laquelle est jointe en appendice.

8.12 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences naturelles

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de « l'éco-informatique », le Département des sciences naturelles a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences naturelles recommande au Conseil d'administration l'embauche de madame Katrine Turgeon à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « sciences naturelles » au site de travail Gatineau.

Le recteur souligne que la date d'embauche de ce professeur a été arrêtée suivant la disponibilité de cette personne.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6218 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences naturelles (**Katrine Turgeon**); laquelle est jointe en appendice.

8.13 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences sociales

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la « sociologie (études autochtones) », le Département des sciences sociales a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences sociales recommande au Conseil d'administration l'embauche de madame Audrey Rousseau à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « sociologie » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6219 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences sociales (**Audrey Rousseau**); laquelle est jointe en appendice.

8.14 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences sociales

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la « communication », le Département des sciences sociales a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences sociales recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Karoline Truchon à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « communication » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6220 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences sociales (**Karoline Truchon**); laquelle est jointe en appendice.

8.15 Création d'un nouveau secteur disciplinaire et les critères d'embauche de ce secteur

** Madame Assumpta Ndengoyingoma et monsieur Mario Lepage se joignent à la séance (18 h 06).*

Les critères d'embauche des professeurs stipulent, à l'article 1.1, que le candidat doit posséder un grade de troisième cycle, ou être en voie de l'obtenir. Pour le Département des sciences infirmières, des critères particuliers s'appliquent, comme énoncés à l'article 2.2, soit de :

- Posséder un grade de deuxième cycle dans la discipline ou une discipline connexe et avoir commencé des études de troisième cycle. Le candidat devra s'engager à obtenir son grade de troisième cycle dans le cadre d'un échéancier à être convenu entre les parties au moment de l'embauche et au plus tard préalablement à la date d'acquisition de la permanence.

Ces critères particuliers s'appliquent à l'ensemble des secteurs disciplinaires du Département.

Les programmes d'infirmières praticiennes spécialisées (IPS) en sciences infirmières sont des programmes axés sur la pratique avancée, notamment au niveau de la pratique clinique.

Les programmes IPS sont assujettis à un agrément dirigé par le Collège des médecins du Québec et de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec qui accordent une grande importance à l'expertise clinique du personnel enseignant.

Il appert que, pour le Département des sciences infirmières, les critères d'embauche, incluant les critères particuliers, ne permettent pas le recrutement de professeurs avec un profil pour répondre aux exigences des programmes IPS en soins pédiatriques, en soins directs en première ligne et en santé mentale.

Principalement, les difficultés de recrutement sont liées à l'absence de professeurs détenant à la fois un doctorat et un profil de type « infirmière praticienne spécialisée ».

De plus, plusieurs universités québécoises offrant des programmes au premier et au deuxième cycles en sciences infirmières ont embauché des professeurs cliniques afin de répondre à leur besoin d'enseignement. Ainsi, il est suggéré de moduler les critères d'embauche.

Actuellement, le Département des sciences infirmières se compose de trois secteurs disciplinaires : fondement de l'intervention infirmière, intervention infirmière et gestion des soins infirmiers. Toutefois, le besoin de modulation des critères d'embauche ne s'applique pas à l'ensemble de ces secteurs, ni même à l'ensemble du secteur touché, soit « intervention infirmière ». Pour maintenir les critères d'embauche de ces secteurs, tout en permettant la modulation des critères d'embauche pour tout ce qui touche la formation pratique, nous proposons la création d'un nouveau secteur disciplinaire, soit « Secteur intervention – formation pratique ».

Afin d'adopter de nouveaux critères d'embauche pour ce secteur, conformément à l'article 9.01 de la convention collective des professeurs de l'UQO, l'avis des assemblées départementales a été sollicité et reçu, et une majorité est en faveur d'un ajout aux critères particuliers d'embauche pour le Département des sciences infirmières, comme suit :

Les critères particuliers suivants doivent être pris en compte pour les programmes d'infirmières praticiennes spécialisées :

1. Posséder une maîtrise en sciences infirmières;
2. Détenir le titre d'infirmières praticiennes spécialisées au Québec;
3. Compter au moins cinq (5) ans d'expérience de pratique récente et pertinente.

Conformément au règlement sur les critères d'embauche des professeurs, un projet de création d'un nouveau secteur disciplinaire et l'adoption des critères d'embauche de ce secteur ont été soumis à la commission des études pour recommandation au conseil d'administration, le 19 avril 2017. La commission des études a soumis un avis favorable (résolution 351X-CE-2762).

**Madame Assumpta Ndengoyingoma et monsieur Mario Lepage quittent la séance (18 h 16).*

Suite à leur départ, les commentaires suivants sont émis par des membres :

- La suggestion d'explorer d'autres avenues pour pallier cette difficulté; un membre est d'avis que la modification des critères d'embauche porte atteinte à la fonction professorale.
- Les résultats contrastés issus des trois plus récentes consultations des départements à l'égard de la modification de critères d'embauche de certains secteurs.
- L'importance de pouvoir gérer les situations d'exception et de former des infirmières pour pouvoir contribuer à combler la pénurie qui sévit au Québec.

- Le fait que les critères d'embauche pourront être revus si la situation change.

Le vote étant demandé, après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 7 – Contre : 2 – Abstention : 2) d'adopter la résolution 408-CA-6206 concernant la création d'un nouveau secteur disciplinaire et les critères d'embauche de ce secteur; laquelle est jointe en appendice.

9.- Nominations

9.1 Élection à la présidence du conseil d'administration de l'UQO

Le mandat de madame Diane Godmaire, à titre de présidente du conseil d'administration de l'UQO, prendra fin le 31 mai 2018. Il est donc requis de procéder à l'élection d'un membre parmi ceux des catégories visées aux articles 53.7 et 53.8 du *Règlement général*.

Madame Godmaire a informé le secrétaire général de son intérêt à renouveler son mandat à titre de présidente.

L'article 73 du règlement précité stipule que le mandat du président est d'une durée de deux (2) ans. Il peut être désigné deux fois à ce titre, consécutivement ou non. Le mandat du nouveau président débiterait le 1^{er} juin 2018.

Les membres éligibles sont invités à signifier leur intérêt à ce siège en séance.

La candidature de madame Diane Godmaire est proposée en séance par madame Lisette Blouin-Monfils et appuyée par madame Lyse Ricard.

Un membre souhaite entendre madame Godmaire sur divers enjeux de gouvernance. Cette dernière explique qu'elle souhaite prendre la parole à cet effet au terme de la présente élection.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Le vote étant demandé, après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité (Pour : 9 – Contre : 0 – Abstention : 2) d'adopter la résolution 408-CA-6221 concernant l'élection à la présidence du conseil d'administration de l'UQO (**Diane Godmaire**); laquelle est jointe en appendice.

9.2 Nomination de représentants de l'UQO aux conseils d'administration du CISSS de l'Outaouais et du CISSS des Laurentides

La *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux*, notamment par l'abolition des agences régionales, précise entre autres la composition des conseils d'administration des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais et des Laurentides, des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux et des établissements non fusionnés dont certains membres sont nommés par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Le 2 février 2018, le cabinet du recteur a pris connaissance de la lettre du ministère de la Santé et des Services sociaux, datée du 22 janvier 2018, invitant le recteur, au nom du ministre Gaétan Barrette, à lui transmettre, par résolution, des propositions de candidatures pour siéger au CISSS de l'Outaouais et au CISSS des Laurentides, et ce, au plus tard le 2 mars 2018.

À la demande de l'UQO, le bureau du sous-ministre adjoint a accepté d'accorder un délai supplémentaire de quelques jours à l'UQO pour lui permettre de soumettre des candidatures.

Partenaire de premier plan des organismes du milieu de la santé en Outaouais et dans les Laurentides sur les plans de la formation, de la recherche et des services à la collectivité, l'UQO a tout avantage à être présente au sein des instances des CISSS des territoires qu'elle

dessert, d'autant plus que la mise sur pied de nouveaux programmes en santé figure parmi ses priorités de développement.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 408-CA-6222 concernant la nomination de représentants de l'UQO aux conseils d'administration du CISSS de l'Outaouais et du CISSS des Laurentides (**Mario Lepage et Sylvie B. de Grosbois**); laquelle est jointe en appendice.

10.- Période d'information et questions

Aucune information n'est transmise.

11.- Dépôt de documents

11.1 Correspondance de la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

11.1.1 Soutien à l'intégration des personnes en situation de handicap

11.1.2 Aide financière accordée pour le projet de Pôle régional en enseignement supérieur pour la région de l'Outaouais

11.2 Réponse du ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette, concernant le projet de loi 130

11.3 Calendrier des réunions des organismes statutaires 2018-2019

12.- Lettre d'entente avec l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais (à huis clos)

**Les membres et observateurs du conseil étant également membres du personnel ou membres titulaires d'une fonction de direction ou de représentation au sein d'un syndicat quittent la séance (19 h 20).*

En vertu de l'article 37.2 de la *Loi sur l'Université du Québec*, « le membre du conseil d'administration d'une université constituante visé au paragraphe c de l'article 32 et qui est également membre du personnel de celle-ci, doit quitter toute séance pendant la durée des délibérations et du vote sur toute question concernant les négociations relatives à la convention collective ou au contrat collectif de travail en tenant lieu qui le régit ou qui régit d'autres membres du personnel de l'université constituante ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Le vote étant demandé, après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 6 – Contre : 2) d'adopter la résolution 408-CA-6223 concernant la lettre d'entente avec l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

13.- Prochaine réunion (18 juin 2018)

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 18 juin 2018 à 16 h 30.

13. Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 36.

Original signé par :

Diane Godmaire, présidente d'assemblée
André J. Roy, secrétaire général